

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2014-05-26 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 26^e jour du mois de mai deux mille quatorze à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de madame Chantale Hamelin, maire suppléante à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard (absent)
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois (absente)
Esther Savard
Anick Leclerc (absent)

Madame France Marcotte, greffière est également présente.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV); l'ordre du jour est le suivant :

1. Acceptation soumission, travaux 1^{re} et 2^e Avenue – phase III
2. Avis à la demande d'autorisation pour poursuivre les autorisations à la CPTAQ par Construction et Pavage Portneuf inc.
3. Demande dérogation mineure, secteur Perthuis
4. Engagement employé saisonnier, travaux publics
5. Tracé « Chemin du Roy »
6. Achat d'un camion
7. Demande d'un certificat d'autorisation au MDDELCC pour la réfection de la 1^{re} et de la 2^e Avenue – phase III
8. Période de questions sur les sujets traités
9. Levée de l'assemblée

Rés.2014-05-125 Acceptation soumission, travaux 1^{re} et 2^e Avenue – phase III

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour des travaux de réfection de la 1^{re} Avenue et de la 2^e Avenue – phase III;

Considérant que l'avis d'appel d'offres a paru sur le système électronique d'appel d'offres SEAO en date du 17 avril 2014 et dans le journal Constructo édition du 17 avril 2014;

Considérant que la firme CIMA+ a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

Construction et Pavage Portneuf	6 133 988.08 \$
Fortier Excavation	7 133 383.91 \$
Excavation Lafontaine	6 510 726.08 \$

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour les travaux de réfection de la 1^{re} Avenue et de la 2^e Avenue – phase III à Construction et Pavage Portneuf au montant de 6 133 988.08 \$ taxes incluses et ce conformément au devis et à sa soumission; conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Rés.2014-05-126

Avis à la demande d'autorisation pour poursuivre les autorisations à la CPTAQ par Construction & Pavage Portneuf

Considérant que Construction & Pavage Portneuf inc. désire agrandir la carrière existante;

Considérant que les sols sont impropres à l'agriculture;

Considérant qu'il n'y a pas d'exploitation agricole à proximité;

Considérant que le zonage ne permet pas l'extraction sur le lot 3 935 645;

Considérant que cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de poursuivre l'autorisation pour l'exploitation de la carrière sur les lots 2 979 800 et 3 150 813 où est actuellement exploitée la carrière de Construction et Pavage Portneuf.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf refuse toute demande concernant l'exploitation de carrière concernant le lot 3 935 645.

Rés.2014-05-127 Demande dérogation mineure, secteur Perthuis

Considérant que la résolution #2014-05-105 a été adoptée à la séance du 12 mai 2014;

Considérant que la résidence n'est pas encore construite et que le propriétaire a démontré qu'il peut modifier le plan afin de respecter les normes du règlement de construction;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil refuse la demande de dérogation mineure concernant un immeuble situé à la Seigneurie de Perthuis appartenant à monsieur Fabrice Marien.

Rés.2014-05-128 Engagement employé saisonnier, travaux publics

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Mathieu Doré Duguay à titre de préposé aux travaux publics aux conditions suivantes :

pour la période du 27 mai au 29 août 2014
du lundi au jeudi pour un total de 32 heures/semaine
au taux horaire établi à la convention collective

Rés.2014-05-129 Tracé « Chemin du Roy »

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf approuve le tracé #1 pour le « Chemin du Roy » tel que proposé par le CLD de Portneuf, soit de la 2^e Avenue ouest jusqu'à la rue Provencher, sur rue Provencher à la 1^{re} Avenue et 1^{re} Avenue vers l'est jusqu'à la 2^e Avenue.

QUE la Ville de Portneuf s'engage à autoriser l'installation, par le Ministère des Transports, de la signalisation nécessaire sur son territoire.

Rés.2014-05-130 Achat d'un camion

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour l'achat d'un camion auprès de six (6) fournisseurs;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes en sus);

Location Sauvageau	21 700.00 \$ + taxes, avec 48 243 km, boîte de 8 pieds
Diversité	pas soumissionné
Dalton Ford	19 000.00 \$ + taxes, avec 32 000 km, boîte 6,6 pieds
	22 950.00 \$ + taxes, avec 42 500 km, boîte 6,6 pieds
Donnacona Chrysler	pas soumissionné
Germain St-Raymond	pas soumissionné
Gestion Lac	pas soumissionné

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Location Sauvageau pour l'achat d'un camion série 1500 de marque Ford 2013 avec boîte de 8 pieds au montant de 21 700.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement et sera remboursée sur cinq (5) ans :

2015	4 340.00 \$
2016	4 340.00 \$
2017	4 340.00 \$
2018	4 340.00 \$
2019	4 340.00 \$

Rés.2014-05-131 Demande d'un certificat d'autorisation au MDDELCC pour la réfection de la 1^{re} et de la 2^e Avenue – Phase III

Attendu que la Ville de Portneuf entend procéder au remplacement des conduites d'eau potable et d'égouts incluant un nouvel émissaire à la Rivière Portneuf et qu'un certificat d'autorisation du MDDELCC est requis pour ce faire;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise, par copie certifiée conforme par la greffière de la présente résolution, la firme CIMA+, à soumettre la demande du certificat d'autorisation de l'environnement conformément aux articles 32 et suivants au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour le dossier mentionné ci-haut en préambule.

QUE soit mandatée la firme CIMA+ afin de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 60 jours après la fin des travaux autorisés, une attestation signée par un ingénieur spécifiant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans, devis et documents faisant partie intégrante de l'autorisation.

QUE l'engagement spécifiera la date de fin prévue des travaux et la date de transmission de l'attestation au MDDELCC tout en précisant qu'advenant le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission de l'attestation serait reportée au-delà de la date prévue, la municipalité s'engage à aviser le MDDELCC des nouvelles dates de fin prévue des travaux et de transmission de l'attestation.

QUE soit émis un chèque au montant de 553 \$ fait à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie pour les frais reliés à l'analyse de ce dossier.

QUE la résolution 2014-04-087 adoptée à la séance du 14 avril dernier soit abrogée par la présente.

Période de questions sur les sujets traités

Diverses questions sont posées au conseil.

Début : 19h16 Fin : 19h18

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Karine St-Arnaud demande la levée de l'assemblée à 19 : 19 hres.

maire

greffière